



## Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2018

### Ordre du jour :

1. Rapport d'activités de la saison 2017-2018
2. Rapport moral de la saison 2017-2018
3. Rapport financier de la saison 2017-2018
4. Présentation du projet d'établissement
5. Présentation des projets pour la saison 2018-2019
6. Renouvellement du conseil d'administration

M. Boumaraf, président de l'association, présente M. Datté qui représente les élus de la communauté de communes du castelrenaudais et en particulier M. Gaschet, président de la communauté de communes. Il présente aussi M. Vehent, correspondant de la Nouvelle République. M. Cosnier, maire de Château-Renault, est excusé. M. Boumaraf présente l'ordre du jour ainsi que les membres du bureau qui sont tous présents.

### 1. Rapport d'activités de la saison 2017-2018

Claire Randon fait un rapport d'activités de la saison passée.

#### A. L'administration

L'équipe actuelle a été élue lors de l'A.G. du 20/9/2017 dans une situation délicate, du fait de la démission de l'ensemble du bureau précédent et des difficultés financières de l'association. Pour travailler avec les membres du bureau, 3 enseignants sont associés au C.A. pour une cogestion entre les adhérents représentés et les professeurs de l'école.

Il était nécessaire de structurer la gestion de l'association. Il a d'abord été envisagé de confier la direction musicale à Valérie et la direction pédagogique à Stéphane. Valérie a finalement fait savoir qu'elle ne souhaitait pas prendre cette fonction et Stéphane a alors accepté d'assumer seul la fonction de directeur. Une fiche de poste a été rédigée afin d'explicitier ses missions concernant à la fois l'administration de l'école, la coordination de l'équipe enseignante et la communication de l'école. Le directeur est chargé des actions de communication de l'école, de la gestion du quotidien de la structure et de la coordination de l'équipe enseignante.

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois dans l'année et s'est attaché à fournir un travail commun pour assainir la situation tant administrative que financière de l'association. Les premiers temps ont permis de retrouver les renseignements et documents nécessaires, de comprendre les problématiques et de chercher ensemble les solutions. De nouveaux outils ont été mis en place : adresse mail et espace collaboratif, site Internet, compte facebook... Les comptes ont été étudiés en détails afin de rechercher des économies possibles : changement de banque, vérification des cotisations sociales...

Afin de pouvoir revoir les tarifs qui avaient dû être augmentés brusquement pour faire face aux difficultés financières et ainsi pouvoir touché un public plus nombreux et plus large, plusieurs subventions ont été sollicitées :

- Une demande de subvention de fonctionnement au titre d'école de musique a été déposée auprès du conseil départemental mais celui-ci a répondu que nous ne satisfaisions pas à leurs critères, en particulier l'organisation en cursus complet (formation musicale + instrument + pratique collective) et en cycles. Cependant le conseil départemental a soutenu l'association par l'intermédiaire du fonds d'animation locale sur proposition de M Gaschet, en tant que conseiller départemental (1000 €), ainsi que pour l'achat d'un saxophone (55% du prix d'achat)
- L'association a signé une convention d'objectifs avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais communes dans laquelle l'association s'est engagée à
  - Accroître la pratique de la musique sur le territoire, en particulier en proposant un tarif attractif pour les enfants de 3 à 18 ans
  - Proposer des offres de pratiques instrumentales correspondant à plusieurs genres musicaux
  - Participer aux activités locales sur le Castelrenaudais

Ces objectifs ont été au cœur du travail de réflexion pour donner un nouvel élan à l'école

La signature de cette convention a permis à l'association d'obtenir une subvention de 12 580 €

Parallèlement, nous avons répondu à l'enquête de la com com sur l'enseignement de la musique sur le castelrenaudais et Stéphane a rencontré Cyril Rebillard, chargé de mission pour le développement de l'enseignement artistique et culturel à la ComCom, pour lui présenter nos activités, nos difficultés et nos projets.

Stéphane Azouard a rencontré à plusieurs reprises C. Robillard, chargé de mission auprès de la CCC du développement de l'enseignement musicale sur le territoire.

- La mairie de Château-Renault a accordé une subvention de 400€.

## B. Les cours

Pour l'année 2017-2018, l'association dénombrait 147 adhérents dont 78 % sont résidents de communes du territoire de la CCC et 65 % ont moins de 18 ans.

### *Récapitulatif enseignants rentrée 2017*

Discipline	NOM	Prénom	Effectifs élèves	VOLUME HORAIRE
Piano	FERRANDON	Valérie	36	75h15
Guitare Solfège Orchestre Direction pédagogique	AZOUARD	Stéphane	22 21 12 4,5	66h40
Guitare	SAULAY	Quentin	19	41h40
Accordéon-Synthé Jardin musical	BROSSIER	Michèle	10 16	25h30
Batterie	BOURGEOIS- ABOUT	Gabriel	9	20h
Violon	KISYOV	Nikolay	3	5h

Saxophone	LAULANET	Yves	3	7h20
Trompette	HERMANN	Jean-Marc	0	
Flûte			0	
Chant	ARNOULT	Marine	12	20h

Les cours d'instrument sont des cours individuels de 30 min, assurés par des professeurs diplômés salariés en CDD d'usage. A sa demande, le professeur de batterie a un statut d'auto-entrepreneur et est rémunéré sur facture.

Des classes comme celles de piano, guitare maintiennent un effectif élevé à la limite de notre capacité d'accueil. Les classes de chant et de batterie étaient encadrées par de nouveaux enseignants cette année qui se sont bien intégrés dans l'équipe enseignante et adhèrent aux projets de l'école.

Les classes de violon, saxophone et trompette peinent à recruter des élèves. Au contraire, il y a des demandes d'inscription en flûte mais nous n'avons pas trouvé d'enseignant.

L'inscription en formation musicale n'est pas obligatoire pour pratiquer l'instrument. Les enseignants ne souhaitent pas la rendre obligatoires et préfèrent que chaque musicien puisse choisir la formule qui lui convient le mieux. 24 élèves étaient inscrits en cours de formation musicale : 4 cours de 45 min.

Michèle a encadré 2 groupes de jardin musical de 45 min ou 1h suivant l'âge des enfants, pour 17 enfants de 4 à 7 ans.

Stéphane a dirigé l'orchestre Music à tous vents qui regroupait en début d'année 13 musiciens dont un seul était inscrit en cours individuel. Cette situation a plusieurs origines : absence de professeurs de flûte ou de clarinette, renoncement en raison de l'augmentation des tarifs... Elle est aussi bien sûr liée au fait qu'il y a très peu d'élèves dans les classes d'instrument à vents. Ont intégré l'orchestre en cours d'année une élève de saxophone et un élève de violon, Stéphane ayant ouvert l'orchestre aux instruments que les instruments à vent. L'orchestre répète 1h30 toutes les semaines.

Quentin a créé un ensemble de musiques actuelles, appelé initialement atelier Rock, qui a regroupé 6 musiciens dont 2 inscrits en cours individuels d'instruments. L'ensemble répète 1h30 par quinzaine. Il aborde des styles musicaux variés.

### **C. Les manifestations publiques**

L'association est mise en valeur par sa participation à plusieurs animations sur le territoire :

- L'orchestre Music à tous vents a joué aux cérémonies commémoratives des 11/11 et 8/5 à Château-Renault ; aux apéros - concert avec l'Elan Coluche et à une vente de gâteaux à l'école Mandela en décembre, le 1<sup>er</sup> avril lors de la course cycliste « La roue Tourangelle » et aux festivités du jumelage avec Mülheim-Kärlich,.
- le jardin musical était présent aux festivités de Noël, place Gaston Bardet, le samedi 23 décembre
- l'Atelier Rock a proposé plusieurs concerts au bar le Jean Jaurès,
- Des musiciens de Crescendo ont joué aux 24h musicales de St Laurent en Gâtine

Crescendo a également organisé plusieurs manifestations :

- En décembre à Villedômer : Concert des élèves pour présentation des instruments.
- En avril à Saunay : Quatuor de saxophones, Harmonie Music à Tout Vent et Harmonie de Joué-lès-Tours, pour la promotion de la pratique des instruments à vent.

- En mai, à Château-Renault : 120 élèves sur les 147 adhérents que compte l'association sont montés sur scène pour un spectacle de fin d'année sur le thème du Chat Botté.
- En juin, au Boulay, concert commun de Music à Tous Vents et Villa Domerii, chorale de Villedômer.
- Le 24 juin à la Halle aux Ecorces, l'association a organisé un concert d'élèves et de profs suivi d'un repas partagé où plus de 100 personnes étaient présentes.

## **2. Rapport moral de la saison 2017-2018**

Nordine Boumaraf présente le rapport moral de la saison écoulée.

Crescendo, association loi 1901 créée par Valérie Ferrandon en 1988, en collaboration avec Michèle BROSSIER a pour vocation de développer l'enseignement de la musique dans le canton. Sur le territoire, une école de musique dépendant du S.I.V.O.M. a partagé longtemps cette vocation : Music à Tous Vents.

Une fusion a été proposée, à l'initiative des élus du castelrenaudais, en accord avec les dirigeants des structures. L'harmonisation nécessaire des tarifs, niveaux de rémunération, mode de fonctionnement a été mise en place dans un contexte financier difficile, Crescendo étant alors déficitaire de quelques milliers d'euros.

Un nouveau Conseil d'administration a pris ses fonctions en septembre 2017, à l'issue de l'AG. Fort du dynamisme et des compétences des nouveaux membres, les missions ont pu être menées à bien.

Stéphane Azouard est alors nommé directeur de l'école de musique. Il devient responsable de l'orientation pédagogique, avec le soutien des autres enseignants engagés dans la structure. Il assure la gestion de la communication, nécessaire au fonctionnement, de l'animation et du site internet. Il est également le lien technique avec les différents partenaires. Son travail, ses compétences, sa gentillesse, son professionnalisme sont salués, il fait l'unanimité autour de sa méthode et s'impose comme un atout maître dans la réussite des missions de l'école.

Le nouveau CA a aussi instauré une rigueur nécessaire dans la gestion financière et budgétaire. Son fonctionnement démocratique et dynamique permet de rejoindre les grands axes retrouvés dans le projet d'établissement : respect de la diversité, des niveaux et besoins de chacun, rendre Crescendo le plus accessible possible pour favoriser le développement de la pratique musicale.

Ses objectifs prioritaires pour l'année 2017-2018 ont été :

- Le développement de l'apprentissage et de la pratique des instruments à vent.
- Le développement de l'orchestre Music à Tous Vents.
- Une politique tarifaire plus accessible en direction des moins de 18 ans.
- Animer le territoire du castelrenaudais.

Ces objectifs ont été atteints finalement, ce dont se félicite le CA et son président.

La C.C.C. et son président M. Gaschet sont remerciés pour l'aide financière octroyée. L'aide de 12580 € qui a été accordée se décompose de la façon suivante :

- 9300 € sont versés par toutes les communes du canton qui constituaient l'ancien S.I.V.O.M. Cette somme correspond à celle qui était autrefois versée à Music à Tous Vents et est retirée de la dotation d'attribution de compensation versée par la CCC à chaque commune.
- 3300€ sont versés directement par la C.C.C.

Le CD 37, et à nouveau M. Gaschet sont remerciés pour l'aide financière de fonctionnement et d'achat d'instruments.

La ville de Château-Renault est remerciée également pour son soutien de 400€ et de prêt de salles municipales avec l'aide logistique et technique nécessaires aux animations mises en place sur la commune.

Ces aides financières sont indispensables à la survie de l'association, tributaires des contrats d'objectifs fixés par les collectivités territoriales. Crescendo et son C.A. ont réalisé les efforts attendus afin de répondre le plus convenablement possible à ces objectifs.

Crescendo comptait en janvier 2018, 147 adhérents. En septembre, les inscriptions sont encore en cours, et plus de 160 adhérents sont enregistrés, probablement grâce à la politique tarifaire. Les ateliers de pratique collective, et les cours d'instruments à vent voient leurs effectifs augmenter (L'achat d'instruments facilite les inscriptions de nouveaux élèves : mise à disposition de l'instrument par l'école durant les deux premières années).

*Flûte : 2 élèves (réouverture de classe) ; trompette : 2 élèves (réouverture de classe) ; saxophone : 3 élèves à la rentrée 2017, 6 maintenant ; trombone : 1 élève (ouverture de classe). 13 élèves inscrits aux A.M.A (6 auparavant) et hausse de 3 musiciens dans les effectifs de l'orchestre d'harmonie.*

*Le rapport moral est adopté à l'unanimité des personnes présentes.*

### 3. Rapport financier de la saison 2017-2018

Anne Boumaraf présente le rapport financier de l'année écoulée. Il est important de retenir que le nouveau C.A. a repris la gestion de Crescendo avec un solde débiteur de plus de 6000€ à la rentrée 2017, ce qui a été la raison de la hausse de tarifs responsable de nombreux départs d'élèves.

<i>Charges (Dépenses)</i>	<i>saison 2016-2017</i>	<i>saison 2017-2018</i>	<i>Produits (Recettes)</i>	<i>saison 2016-2017</i>	<i>saison 2017-2018</i>
<b>1- Charges d'exploitation :</b>	<b>81 354,95 €</b>	<b>75 506,85 €</b>	<b>1- Produits d'exploitation :</b>	<b>74 972,00 €</b>	<b>79 240,25 €</b>
Achats	3 176,39	4 451,04	Adhésions et cotisations	59 292,00	60 606,60
Prestations de service	5 657,03	6 442,98	Subventions de fonctionnement	12 580,00	14 630,65
Impôts et taxes (SACEM)		233,32	Produits d'activités annexes		1 393,00
Salaires et charges	72 521,53	64 379,51	Prestations de service	3 100,00	2 610,00
<b>2- Charges FINANCIERES :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>66,66 €</b>	<b>2- Produits FINANCIERS :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL des charges</b>	<b>81 354,95 €</b>	<b>75 573,51 €</b>	<b>TOTAL des produits</b>	<b>74 972,00 €</b>	<b>79 240,25 €</b>
<b>3- Résultat (Excédent)</b>		<b>3 666,74</b>	<b>3-Résultat (Déficit)</b>	<b>6 382,95</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 354,95 €</b>	<b>79 240,25 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 354,95 €</b>	<b>79 240,25 €</b>

L'association comptabilise 60 606,60€ de produits du fait des adhésions et cotisations des adhérents. S'y ajoute les différentes subventions des collectivités territoriales : CCC (12580€), CD37 (1650€), Mairie (400€). Les produits d'activités correspondent aux recettes brutes des différentes manifestations organisées et s'élèvent à 1393 €. La prestation de services de 2610 € correspond aux prestations de Valérie Ferrandon auprès du public de la MJC, elle y donne des cours tous les lundis. Par contre, les cours de batterie dispensés à la Boisnière auparavant par Jean-Michel Bourges n'ont pas été renouvelés. Le montant des produits s'élève donc à 79240,25 €

Les achats correspondent essentiellement à l'investissement dans du matériel (pupitres) et des instruments à vent à prêter aux élèves débutants pour un montant de 4 451,04 €. Les

prestations de services sont essentiellement les frais de locations de salles, connexion internet, frais de comptabilité de l'ancien exercice, contributions à la SACEM, (N.B. annulation cotisation pages jaunes). Le poste de dépenses le plus important est celui des salaires et charges pour un montant de 64 379,51 €. Celui-ci est en diminution du fait de la diminution du nombre d'heures de cours dispensées mais aussi car l'association s'est rendu compte d'un problème de collecte des charges sociales : alors que l'association avait adhéré au CEA qui se charge de calculer les charges et de les collecter pour l'URSSAF, Malakoff-Médéric appelait toujours les charges qui étaient donc payées en double. Le montant des charges s'élève à 75 573,51 €

A la clôture de l'exercice concernant l'année scolaire 2017-2018, l'association présente un excédent de 3666,74 €. La trésorière insiste sur le point qu'elle serait déficitaire sans les subventions. Elle signale également que plusieurs enseignants mettent à disposition de leurs élèves leur matériel personnel afin de pouvoir travailler correctement. L'association doit prévoir de faire en sorte que le matériel utilisé par les élèves de l'école soit celui de l'école (ampli guitare, éléments de batterie, piano...).

Grâce aux remboursements exceptionnels de trop-perçus par l'URSSAF et Malakoff-Médéric (19 000 €) ainsi qu'à l'excédent dégagé cette année, le solde du compte est redevenu positif et s'élève à 16 756,95 €. Cette trésorerie, au regard des coûts de fonctionnement, n'est pas élevée.

Les comptes sont consultables par les adhérents, sur demande auprès d'Anne Boumaraf, trésorière.

*Le rapport financier est approuvé à l'unanimité, par l'ensemble des personnes présentes.*

#### **4. Présentation du projet d'établissement**

Stéphane Azouard, directeur de l'école de musique associative Crescendo, présente le nouveau projet d'établissement, la rédaction du projet d'établissement étant une tâche dont doivent s'acquitter toutes les écoles de musique. Il a été voulu concis, explicite du point de vue du directeur et de l'équipe enseignante sur l'enseignement de la musique. Il présente les grandes orientations de l'école :

- Participer à l'épanouissement de la personne, lui permettre de progresser dans sa pratique musicale, grâce à des enseignants à l'écoute. La maîtrise du solfège reste non obligatoire et la formation musicale pour tous peut différer en durées, selon niveaux et besoins. Les cours individuels sont en moyenne de 30 mn hebdomadaires, ils permettent le déchiffrage, et d'étendre le répertoire par l'adaptation pédagogique, et des évaluations formatives tout au long de la formation. Aucune sanction n'est donnée sous forme d'évaluation sommative afin de respecter le rythme d'apprentissage de chacun. Le suivi régulier de l'élève selon son niveau a déjà démontré que suivre un cursus diplômant ensuite était possible (la nouvelle enseignante de flûte est une ancienne élève de l'école).
- Favoriser la pratique collective au cœur de l'école (jardin musical, chorale dans les cours de Formation Musicale, regroupement ponctuel de cours pour jouer en duo trio, ateliers de pratiques collectives).
- Organisation de manifestations publiques régulières : auditions à l'école, scènes ouvertes, animations de fêtes, marché de Noël, etc. Elles sont source de motivation, confrontation à la scène et permettent l'animation du territoire.

En conclusion, Crescendo veut rester un élément de dynamisation du territoire à travers les animations et propositions faites auprès des publics variés qui le composent.

La rédaction de ce projet fait suite à demande de la C.C.C. pour les dossiers de demande de subventions. Le cursus « incomplet » proposé peut être vu comme limitant, mais la philosophie de l'école préfère laisser l'élève s'épanouir comme prévu dans son projet d'établissement, effet d'analyses des années de pratique de cette pédagogie.

## 5. Présentation des projets pour la saison 2018-2019

### A. Les nouveautés de la rentrée

- Un nouveau professeur : Marie Chaumont (flûte) est recrutée en réponse à une demande d'élèves.
- Un nouvel instrument est proposé : le trombone, Yves Laulannet ayant été obtenu son Diplôme de Fin d'Etudes au conservatoire de Blois
- Une proposition de cours collectifs pour les débutants est lancée : temps partagé donc moins cher, qui concerne les instruments : saxophone, trompette, synthé.
- Des tarifs à la baisse : la nouvelle proposition de tarifs a été longuement étudiée pour tenir compte du coût et de la part de subvention que l'on pouvait attribuer aux différents cours. L'objectif était de diminuer le coût pour les adhérents mais aussi de proposer des tarifs viables et pérennes, pouvant supporter des fluctuations des effectifs, sans mettre en danger le fonctionnement de l'association.
- La hausse du nombre d'inscription en septembre et les bons retours des adhérents lors du forum sont des signes de l'accueil positif de ces mesures

### B. Manifestations organisées par des partenaires

- Participation de Music à tous vents aux cérémonies du **11 novembre et 8 mai à Château-Renault.**
- **6 octobre** : concert public avec le B.A.V.A.R. et le bar le Jean Jaurès (élèves crescendo et groupe Gabriel) 19/21h
- **Vendredi 19 octobre (sous réserve)** : Apéro Concert à l'Elan Coluche
- **Jeudi 25 octobre** : possibilité d'assister à la répétition de l'orchestre d'harmonie de la Région Centre pour les élèves de Crescendo.
- **Vendredi 21 décembre** : Concert de l'atelier Musiques Actuelles au bar Le Jean Jaurès
- **Samedi 22 décembre** : prestation du jardin musical avant le feu d'artifice de Noël
- **Vendredi 1<sup>er</sup> mars** : Apéro Concert à l'Elan Coluche
- **Vendredi 28 juin** : participation de l'atelier Musiques Actuelles à Musico Chato  
L'école peut étudier d'autres demandes, et d'autres dates seront proposées.

### C. Manifestations organisées par l'association

- Après-midis musicaux dans différentes communes de la communauté de communes les :  
Dimanche 16 décembre - 3 février - 31 mars : Communes à déterminer.
- Vendredi 24 mai : spectacle de l'école à la Tannerie
- Dimanche 23 juin : pique-nique et concert des élèves et des profs

## 6. Renouvellement du conseil d'administration

**Membres élus à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2017 :**

- Président : Nordine BOUMARAF
- Secrétaire : Claire RANDON
- Trésorière : Anne BOUMARAF
- Membres : Florence MERCAT, Marine UNTERSTELLER

**Trois enseignants sont associés au conseil :**

- Valérie FERRANDON (Fondatrice, Professeur de piano)
- Stéphane AZOUARD (Directeur pédagogique)
- Yves LAULANET (Professeur de saxophone)

## **Appel à candidature :**

Jocelyne Amirault se propose de devenir membre du conseil d'administration.

Kathy Azouard propose d'entrer dans le conseil d'administration d'aider dans les tâches de trésorerie.

Les membres actuels du C.A. sont candidats pour un nouveau mandat.

*Le conseil d'administration est élu à l'unanimité des personnes présentes.*

Le nouveau bureau sera composé par les membres du CA lors de la prochaine réunion parmi :

- Nordine BOUMARAF
- Claire RANDON
- Anne BOUMARAF
- Kathy AZOUARD
- Florence MERCAT
- Marine UNTERSTELLER
- Jocelyne AMIRAUT

## **Trois enseignants restent associés au conseil :**

- Valérie FERRANDON (Fondatrice, professeur de piano)
- Stéphane AZOUARD (Directeur, professeur F.M., Guitare, Music à Tous Vents)
- Yves LAULANET (Professeur de saxophone)

## **7. Questions diverses :**

M. Datté, vice président de la C.C.C.: souligne les efforts mis en œuvre pour remonter sainement l'association suite aux problèmes vécus. La subvention devrait être renouvelée, puisque la C.C.C. souhaite renforcer la pratique et les projets éducatifs pour la musique. Il félicite le C.A. et l'équipe pour le fonctionnement, et rappellent ses bons souvenirs du concert de Saunay, événement qui ne fait qu'encourager la pratique musicale. Il apprécie la qualité des réponses de Crescendo aux missions et aux tâches. Il indique que le projet d'établissement rédigé devrait faciliter l'obtention de subventions.

Nordine Boumaraf rappelle que grâce au respect mutuel au sein de l'équipe et du C.A., au travail collectif fourni et à l'énergie positive dégagée chacun peut éprouver des plaisirs partagés à participer à la vie de cette association.

Nicolas : regrette que la date soit transmise si tard pour avoir plus de participation. Les délais légaux ont été respectés, mais l'AG devait d'être organisée tôt pour rester dans le cadre et démarrer l'année. Le président stipule qu'une A.G. autour d'un repas concert pour l'an prochain permettrait de faire venir davantage d'adhérents.

Le président remercie l'assemblée, le travail collectif, les enseignants et direction, les adhérents qui participent et invitent l'assemblée à partager le verre de l'amitié.